



OGEC : Contributions des familles

Année scolaire 2026-2027

A) A quoi servent-elles ?

- 1) Couvrir les dépenses liées à l'entretien, la rénovation, la construction et le remboursement des emprunts des bâtiments, aux cotisations dues aux services de la DEC et de l'UDOGEC de Vendée.
- 2) Couvrir les dépenses liées aux sorties scolaires et aux activités pédagogiques exceptionnelles.
- 3) Couvrir les dépenses liées à la pastorale.

B) Montant des contributions des familles :

Le conseil d'administration de l'OGEC réuni le 19/05/2026 a fixé les montant des contributions des familles pour l'année 2026-2027 :

	Tarif par enfant et par mois	
Cotisation de base	32€00	Le mode de paiement des contributions des familles est le prélèvement automatique. Les prélèvements s'effectueront sur 10 mois d'octobre à juillet.
Cotisation solidaire 1	34€00	

⚠ **Changement** : l'assurance scolaire n'est pas comprise dans le tarif (voir paragraphe ci-dessous).

Nous vous proposons plusieurs niveaux de contributions : la cotisation de base, la cotisation solidaire, la cotisation libre (choix à faire au verso).

L'excédent par rapport à la cotisation de base permettra de financer les investissements suivants : matériel informatique, matériel pédagogique et jeux de cour. Ceci afin de garantir un cadre optimal à l'éducation et aux apprentissages de nos enfants.

C) Assurance scolaire

Il est toujours possible de prendre la Mutuelle St Christophe au tarif de 6.50€ par an et par élève. Elle sera prélevée avec les contributions d'octobre.

Néanmoins, si vous ne la prenez pas, il vous faudra fournir une attestation d'assurance scolaire avant le 12 septembre 2026. A défaut d'attestation après cette date, l'assurance vous sera facturée.

(Choix à faire au verso)

D) Dons à l'école :

Pour les entreprises ou les personnes qui le souhaitent, il est possible de faire un don à l'école, avec la possibilité de défiscalisation ou de diminution d'impôts. N'hésitez pas à en parler autour de vous (travail, amis, grands-parents, anciens élèves de l'école...). Il suffit d'utiliser le document « Soutenez nos projets ».

	PARTICULIER Impôt sur le revenu (si vous êtes imposable)	ENTREPRISE Impôt sur les sociétés
Catégorie d'impôt		
% de réduction	66%	60%
Coût réel pour un don	de 100€ 34€	de 1 000€ 400€
Conditions limitatives	20% du revenu imposable	5% du chiffre d'affaires

Choix de la famille :

M. et Mme (Nom(s) et Prénom(s)).....

Nom des enfants	Prénom des enfants	Classe

Nous choisissons :

- ☐ La cotisation de base (32€00 par mois).
☐ La cotisation solidaire (34€00 par mois).
☐ La cotisation de base (32€00 par mois) + un don de€ (Utiliser le bulletin « soutenez nos projets » à demander à M.Douillard).

Assurance :

- ☐ Nous prenons l'assurance de l'école pour l'année scolaire 2026-2027 (Mutuelle St Christophe 6.50€/élève)
☐ Nous fournissons une attestation d'assurance scolaire pour l'année scolaire 2026-2027

E) Contributions des familles et participation à la Foire à la moquette et à la kermesse :

En inscrivant leur enfant à l'école, les parents s'engagent également à une implication pour l'organisation, la préparation et/ou une permanence lors de la Foire à la moquette et de la kermesse.

Date :/...../.....

Signature :